

COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 Avril 2014

L'An Deux Mille Quatorze, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

Etaient présents : Mrs - PICARD Eric - PLAGNARD Pierre – VERDU Jean-Michel – GIRBAL Roland - DUME Jean — BOUCHENTOUF Abderrahim — CONQUET Denis – POATY Rodrigue - AYRAL Robert – DELPERIE David – RUFFAT Jean-Noël

Mmes - BUSSETI Claudine – LACAN Sylvie – BRIEU Yolande – KRAUSS Catherine – DRUON Francine – SUDRES Roselyne – FOURNIER Evelyne – DUARTE Noémie — HOIRET Isabelle — VALETTE Lucie - AUSSEIL Josiane – PINTOR Vanessa - VERNEREY Christine

Ont donné procuration : Mr DEBLADIS Nicolas procuration à Mr PLAGNARD Pierre – Mr MOREIRA Anthony procuration à Mr PICARD Eric – Mlle BEZAYRIE Mathilde procuration à Mme LACAN Sylvie

Secrétaire de séance : Mr Jean DUME

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers.

Il fait part à l'Assemblée des procurations.

Taux des impositions 2014

Délibération N°140428-01

Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de l'élaboration du budget primitif voté le 11 mars dernier par l'équipe municipale précédente, il a été budgétisé un produit fiscal de 2 360 000€.

Après ce vote du budget, la Direction des Finances Publiques a fourni l'état des taux et les bases d'impositions au titre de l'année 2014.

Au vu des éléments fournis il s'avère que le produit assuré s'élève à 2 311 721 €, ceci en tenant compte de la fiscalité additionnelle votée par la Communauté de Communes d'Estaing-Espalion.

Le Maire propose donc à l'Assemblée de demander un produit fiscal de 2 361 173 € pour permettre l'équilibre budgétaire et de prévoir de nouvelles orientations que comptent donner la nouvelle équipe municipale.

Le Conseil Municipal, fixe à la majorité (22 voix pour – 5 voix contre) les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

Taxe d'Habitation :	15.74 %
Taxe Foncière Bâti :	15.75 %
Taxe Foncière Non Bâti :	34.77 %
CFE :	17.82 %

Subvention exceptionnelle à l'Association de Défense des Animaux d'Espalion

Délibération N°140428-02

Le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande de l'Association de Défense des Animaux d'Espalion pour l'attribution d'une aide exceptionnelle. Le Maire rappelle que cette association assure le service de fourrière pour le compte de la Collectivité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une aide exceptionnelle de 3000€ à l'association de Défense des Animaux d'Espalion.

Travaux de voirie des rues Saint Sauveur et rue de la Calade - Approbation du Plan de Financement Définitif

Délibération N°140428-03

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 06 février 2014, le Conseil Municipal avait décidé la réalisation de travaux de voirie rues Saint Sauveur et rue de la Calade, d'un montant total de 89 250 € H.T., et approuvé le plan de financement pour cette opération.

Il expose qu'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014, a été effectué, à hauteur de 30% du montant total des travaux.

Il fait part à l'Assemblée d'un courrier de Mme le Préfet de l'Aveyron, en date du 14 avril 2014, l'informant de l'attribution d'une subvention de 22 312,50€, soit 25% du montant total des travaux.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, d'approuver le plan de financement définitif de l'opération comme suit :

MONTANT DES TRAVAUX H.T.	89 250.00 €
<i>Rue de la Calade</i>	<i>54 300.00€</i>
<i>Rue Saint Sauveur</i>	<i>34 950.00€</i>
Subvention DETR 2014 (Catégorie Voirie Communale) 25%	22 312,50 €
PART COMMUNALE	66 937,50 €

Approbation à l'unanimité.

Adhésion à l'Association pour l'aménagement de la Vallée du Lot

Délibération N°140428-04

Le Maire propose à l'Assemblée d'adhérer à l'Association pour l'aménagement de la Vallée du Lot.

Il rappelle que cette association dont le siège est situé à Decazeville, a été créée en 1969.

Elle travaille en étroite collaboration avec :

- l'Entente Interdépartementale Lot qui pilote l'opération (Etablissement Public Territorial de Bassin créée en 1980, avec les 5 conseils généraux concernés par le Lot : Lozère – Aveyron – Cantal – Lot et Lot et Garonne),
- les Présidents et les Préfets des Départements et des Régions concernés
- L'agence de l'Eau et le Comité de Bassin Adour-Garonne.

L'Entente, assure une véritable mission de service public et d'aménagement du territoire. Elle gère les grands dossiers d'aménagement et de développement, en particulier les programmes interrégionaux.

Les grands axes des missions de l'Entente Lot sont les suivants :

- Hydraulique : compléter les études, de réaliser ou faire réaliser la conception et la construction d'ouvrages
- Economie et tourisme : promouvoir, développer et coordonner les activités par des actions d'animation et d'équipement

- Environnement : mener toutes actions jugées utiles à sa sauvegarde et à sa mise en valeur
Ceci dans le but d'assurer une cohérence de bassin versant.

Le Maire précise que le coût de l'adhésion à l'association Vallée du Lot est de 8 centimes / habitant pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette adhésion et le montant de la cotisation correspondante.

Adhésion à l'Association AVEC

Délibération N°140428-05

Le Maire expose que dans le cadre de l'adhésion de la Commune d'Espalion à l'Association AVEC (Association Nationale des Villages, Elus et Collectivités de VVF), il convient de verser à l'Association une cotisation annuelle.

Le montant de cette adhésion est de 350 Euros pour 2014 (somme à acquitter pour une collectivité de 3500 habitants et plus).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'inscrire chaque année au budget la cotisation fixée par l'association.

Approbation à l'unanimité.

Vente de l'Appartement type 3 sis Copropriété des Templiers

(Avenue de Saint Côme)

Délibération N°140428-06

Le Maire rappelle que par délibération en date du 28 mars 2013 le Conseil Municipal avait approuvé la vente de l'appartement type 3 sis route de Saint Côme, propriété de la Ville d'Espalion, à Mr et Mme BANCAL Jean-Luc, au prix de 50 000 €, net vendeur (Les services du Domaine ont estimé la valeur de ce bien à 35 000 € avec une marge de négociation de plus ou moins 10 %).

Suite à la rétractation de Mr et Mme BANCAL, et sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la vente de ce bien à Mr et Mme ARAUJO Americ pour un montant de 50 000 € (cinquante mille euros) net vendeur et autorise le Maire à signer l'acte notarié afférent à cette vente.

Annulation vente Lot n°2 du Parc les Glèbes

Délibération N°140428-07

Le Maire rappelle que par délibération en date du 28 mars 2013 le Conseil Municipal avait accepté la vente du lot n°2 du Parc les Glèbes à la société GMCii, au prix de 43 302 € H.T. soit 51 487,29 € T.T.C..

Il informe l'Assemblée que la société GMCii vient de résilier le compromis de vente signé le 03/04/2013.

Il demande à l'Assemblée d'acter ce désistement et de permettre à la collectivité de procéder à l'encaissement de la somme de 5148 € correspondant à la clause pénale prévue page 6 du compromis.

Le conseil municipal prend acte de ce désistement et accepte de la part de la société GMCii la somme de 5 148 € (cinq mille cent quarante-huit euros) au profit de la Collectivité.

Vente du Lot n° 7 et partie du Lot n° 8 au Parc d'Activités les Glèbes
Délibération N°140428-08

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Mr VOLONTARIO Victor a souhaité faire l'acquisition du lot n°7 (1897 m²) et d'une partie du lot n°8 (environ 770 m²) du Parc d'activités les Glèbes.

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- 1) De céder à Mr VOLONTARIO le terrain souhaité en précisant que le projet d'aménagement de ce Parc devra faire l'objet d'un modificatif.
- 2) De modifier le prix de cession initialement fixé à 23 €H.T. et de le porter à 19 €H.T. / m².

Vente d'un délaissé issu d'espaces communs du Lotissement de la Barthe 1
Délibération N°140428-09

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi par Mr et Mme CHAUDERON David pour l'achat d'un délaissé d'espaces communs dans le lotissement de la Barthe 1 et longeant sa propriété. Il précise à l'Assemblée que l'ensemble des colôtis de ce lotissement ont donné leur accord.

Mr et Mme CHAUDERON proposent d'acquérir cet espace de 92 m² au prix de 5 980 €.

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette demande en précisant toutefois que ce terrain sera grevé d'une servitude (pour le passage de câbles éclairage public), et que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal, approuve cette vente à la majorité (26 voix pour – 1 abstention).

Vente terrain au Parc d'Activités les Glèbes
- Solde du Lot n°8

Délibération N°140428-10

Le Maire rappelle que par délibération en date du 15 décembre 2009, le Conseil Municipal avait adopté le projet définitif d'Aménagement du Parc d'Activités les Glèbes. Il informe l'Assemblée que la Sté ECO LOGIQUE ENERGY souhaite faire l'acquisition du solde du lot n° 8 pour environ 1115 m².

Il propose donc à l'Assemblée :

- 3) De céder à la Sté ECO LOGIQUE ENERGY le terrain souhaité en précisant que le projet d'aménagement de ce Parc devra faire l'objet d'un modificatif
- 4) De modifier le prix de cession initialement fixé à 23 €H.T. et de le porter à 19 €H.T. / m².

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette vente et fixe le prix de cession de ce terrain à 19 €H.T. / m².

Vente du Lot n° 4 au Parc d'Activités les Glèbes

Délibération N°140428-11

Le Maire informe l'Assemblée que la Société COVALU souhaite faire l'acquisition du lot n° 4 d'une superficie de 1897 m² au Parc d'activités les Glèbes.

Il propose donc à l'Assemblée :

- 1/ De céder à la Société COVALU ou à la Société de Construction Immobilière qui devrait être constituée sous peu, le terrain souhaité.
- 2/ De modifier le prix de cession initialement fixé à 23 €H.T. et de le porter à 19 €H.T. / m².

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette vente et fixe le prix de cession de ce terrain à 19 €H.T. / m².

Réservation du Lot n° 6 au Parc d'Activités les Glèbes par Mr BOS Yannick

- **Modification de la délibération du 11 mars 2014**

Délibération N°140428-12

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 11 mars 2014, le Conseil Municipal a décidé :

- La cession à Mr BOS Yannick du Lot n° 6 au Parc les Glèbes, en vue d'une vente effective en 2015,
- la réalisation d'un compromis de vente pour la réservation de ce Lot, dans lequel un dépôt de garantie à hauteur de 5% sera versé par l'acquéreur.

Considérant les ventes de lots et parties de lot du Parc les Glèbes approuvées lors de cette même séance du Conseil Municipal, au prix modifié de 19 € H.T. le m², Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'appliquer ce dernier tarif sur la vente du Lot n°6 à Mr BOS Yannick.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

Eric PICARD

